

PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES (PEI)

Le PEI permet aux PME de se regrouper au niveau local ou au niveau d'une branche pour proposer à leurs salariés un plan d'épargne interentreprises dont les coûts seront réduits puisque répartis, et dont les risques seront également mutualisés dans le cas de distribution d'actions.